

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014

Date de Convocation : 6 novembre 2014 – **Date d’affichage** : 19 novembre 2014.

Le mercredi 12 novembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean- Louis LAURENCE, Mme Denise BERTRAND MORSALINE, M. José CAMUS FAFA, M. Jean-François COSNEFROY, M. Joël DAUVIN, M. Daniel FELIX, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Laure LEDANOIS, Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

Absents excusés : Mademoiselle Camille GUESNEY représentée par madame Marie-Christine MASSU

Monsieur Alain GIARD représenté par madame Noëlle LEFORESTIER.

Secrétaire de séance : Madame Agnès NAVET

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 **en exercice** : 19 **présents** : 17 **Votants** : 19

ORDRE DU JOUR

- 1- Syndicat Mixte du Pays de Coutances – Création service urbanisme
- 2- Communauté de communes du canton de Lessay - Approbation du rapport d’activités
- 3- Projet Familles Rurales ancienne colonie de la dune
- 4- Organisation Non Gouvernementale « Corps Mondial de Secours » - exercice site ex-aquatour
- 5- SDEM 50 - Devis raccordement électrique 19, rue des Hublots
- 6- Mise en œuvre de la procédure de délégation du service public d’assainissement – Création d’une commission d’appel d’offres
- 7- Résultats consultation Eclairages extérieurs Mairie
- 8- Révision simplifiée du POS – Annulation délibération modification simplifiée du POS pour le village de l’Eventard
- 9- Demande acquisition de terrain monsieur LELANDAIS
- 10- Contrat de maintenance annuel chauffage Mairie
- 11- Contrat de maintenance chaudière gaz – Savelys renouvellement
- 12- Illuminations de Noël – Devis Illuminations Services
- 13- Station d’épuration – Devis SAUR mise en conformité du débitmètre d’entrée station
- 14- Camping – THELIS – Devis pour visite de maintenance et de remise en route « barrière »
- 15- Budget commune – DM n° 3 - Frais annonces et insertion / DM n° 4 – Travaux et études cimetièrre
- 16- Devis divers : Photocopieur associations / matériel informatique mairie
- 17- Point sur les chemins communaux
- 18- Programme travaux effacement de réseaux
- 19- SNSM – Permis de construire

- 20- Fourrière - Convention
- 21- Affaire Cts Collignon /Commune de Pirou – Permis de construire EARL de l'Eventard
- 22- Personnel communal - service technique : fixation des quotas d'avancement et poste à pourvoir
- 23- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- Syndicat Mixte du Pays de Coutances – Création service urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition du Syndicat Mixte du Pays de Coutances concernant la création d'un service d'urbanisme dans le cadre de l'application de la loi ALUR à compter du 1^{er} juillet prochain.

Le Syndicat Mixte du Pays de Coutances propose la délibération suivante :

« Face au retrait annoncé de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols (ADS), le Syndicat Mixte du Pays de Coutances propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, en mettant en place un service commun ADS.

Le Pays de Coutances propose une offre de service étendue aux phases de planification territoriale et d'instruction des autorisations d'urbanisme, dont le démarrage opérationnel est prévu pour le 1^{er} juillet 2015.

Vu, la délibération n°2014-09-02 du Comité syndical en date du 15 septembre 2014 décidant de poursuivre le processus de création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Vu, la réunion de présentation aux Maires de l'offre de service urbanisme du Pays de Coutances qui s'est déroulée le 25 septembre 2014,

Considérant que l'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences obligatoires du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le conseil municipal exprime son intérêt à la création d'un service commun mutualisé en urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances. »

Madame LEPELLEUX regrette que dans le cadre des démarches de mutualisation, ce service ne soit pas envisagé au niveau de l'intercommunalité.

Après discussion, le conseil, à la majorité 17 voix pour et 1 abstention (Mme LEPELLEUX), exprime son intérêt à la création d'un service commun mutualisé en urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

2- Communauté de communes du canton de Lessay - Approbation du rapport d'activités

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activités établi par la Communauté de communes du Canton de Lessay pour l'année 2013.

Après délibération, à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes LEFORESTIER et LEDANOIS, MM. CAMUS FAFA et GIARD représenté par Mme LEFORESTIER), le conseil considère que le rapport présenté n'appelle ni réserve, ni observation.

3- Projet Familles Rurales ancienne colonie de la dune

Monsieur LAURENCE présente au conseil le projet de l'association Familles Rurales concernant la réhabilitation du site de l'ancienne colonie de la dune.

L'association envisage de créer plusieurs espaces :

- Un espace jeune réservé aux groupes encadrés par l'association composé de tentes, d'un accès libre aux sanitaires et à la cuisine ainsi qu'une aire de pique-nique
- Un espace famille constitué de 12 « chalets » dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite destinés aux familles gérées par l'association
- Un nouveau bâtiment regroupant les sanitaires, une cuisine, un accueil, le local technique ainsi qu'une salle polyvalente pour les activités communes. Cette salle pourrait ponctuellement être mise à disposition de la commune pour organiser des animations.

Ce projet est actuellement estimé par l'association à 1 000 000 €.

L'association a sollicité la commune de Pirou pour la mise à disposition de 30 emplacements de parking réservés à l'association, éventuellement sur le Haut Perché et également une participation financière.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est privé et suggère d'attendre le prochain contact avec l'association avant de se prononcer.

L'association a également sollicité une aide financière auprès de la Communauté de communes du canton de Lessay qui ne va vraisemblablement pas donner suite.

4- Organisation Non Gouvernementale « Corps Mondial de Secours » - exercice site ex-aquatour

Monsieur LAURENCE rappelle au conseil la venue de l'ONG « Corps Mondial de Secours » dans le cadre d'un exercice de sauvetage organisé sur le site de l'ex projet aquatour.

Ces opérations se sont déroulées le week-end dernier.

Il précise que le quartier général de cette ONG a été installé au camping municipal, ce qui a permis aux sauveteurs de bénéficier des sanitaires, de la salle commune et des mobil homes et remercie le personnel du camping pour sa participation à ce projet malgré la fermeture du terrain de camping effective depuis le 31 octobre dernier.

Il informe le conseil qu'un point presse s'est tenu samedi 8 novembre à 16h00 en présence de La Manche Libre , La Presse de la Manche et également France 3. Il indique qu'il a conservé le reportage France 3 pour archives et le tient à disposition des conseillers qui ne l'auraient pas vu.

Il précise que l'exercice s'est bien déroulé malgré les intempéries et qu'il a continué jusqu'à tard dans la nuit de samedi à dimanche.

Monsieur le Maire informe le conseil de la visite de madame la Sous-Préfète de Coutances qui était accompagnée du Capitaine de gendarmerie de Coutances MERCIER et du commandant LION du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche et qui a découvert à cette occasion le site de l'ex projet Aquatour. Elle s'est également rendue sur le site du cordon dunaire qui a fait l'objet d'un renforcement en sable en fin d'année dernière.

Monsieur le Maire précise que le dossier de renforcement du cordon dunaire dit de protection douce préparé par la communauté de communes du canton de Lessay concernant les communes de Pirou-St Germain sur Ay- Créances est en attente de validation de la part de la DDTM qui va définir l'enveloppe allouée par l'Etat pour ces travaux.

Un deuxième dossier a été préparé et envoyé à la Région par le Pays de Coutances pour des travaux de protection sur l'ensemble du littoral.

Monsieur le Maire et madame LEFORESTIER précisent que le projet pour Pirou porte sur 350 mètres environ, côté nord après les enrochements existants (Réalisation de fascines renforcées par un tressage en saule). Monsieur le Maire précise que ce dispositif devra être ancré profondément dans la dune.

5- SDEM 50 - Devis raccordement électrique 19, rue des Hublots

Question traitée précédemment – Conseil municipal du 4 avril 2014.

6- Mise en œuvre de la procédure de délégation du service public d'assainissement – Création d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à l'élection d'une commission d'appel d'offres réservée exclusivement à la procédure de délégation de service public.

Cette élection fait l'objet d'un scrutin de liste qui doit comporter :

Un président : Maire de la commune

3 membres titulaires et 3 suppléants.

Se présentent :

Titulaires

Philippe LAUVRAY

Guy LEBRETON

Marilyne HEROUET

Suppléants

Wilfrid RYCKEBOER

Agnès NAVET

Françoise de PIERREPONT

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (M. CAMUS FAFA), valide la constitution de la commission d'appel d'offres DSP ci-dessus.

7- Résultats consultation Eclairages extérieurs Mairie

Monsieur LAUVRAY informe le conseil du résultat de la consultation concernant l'éclairage extérieur de la mairie.

Les six entreprises consultées ont répondues :

- SORAPEL : 27 336 € TTC
- JARNIER : 28 655.12 € TTC
- ALLEZ et Cie : 29 851 € TTC
- ERS Fayat : 30 069 € TTC
- BOUYGUES TELECOM : 31 095 € TTC
- SARLEC : 26 638 € TTC

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil à la majorité 15 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. CAMUS FAFA et GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) et 1 abstention (Mme LEDANOIS) décide de retenir la proposition de la SARLEC et autorise celui-ci à signer le devis et régler la facture correspondante.

8- Révision simplifiée du POS – Annulation délibération modification simplifiée du POS pour le village de l'Eventard

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision prise le 9 octobre dernier, suite au conseil de la DDTM, de procéder à une révision simplifiée du POS et non pas une modification simplifiée (cf. délibération du 20 août 2014) pour le secteur du village de l'Eventard. Suite à la décision du 9 octobre, il est impératif d'annuler la délibération du 20 août.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. CAMUS FAFA et GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) et 1 abstention (Mme LEDANOIS) décide d'annuler la délibération n° 04/CM09/2014 modification du POS n°4 – Village de l'Eventard.

9- Demande acquisition de terrains monsieur LELANDAIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition de monsieur LELANDAIS co-gérant du restaurant La Marée du 23 septembre dernier qui souhaite se porter acquéreur des parcelles BR 379 et 380 sises à l'angle de la rue Boulevard sous la dune et de la rue de la Mer pour un montant de 25 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles avaient été préemptées par la commune en 2007 pour un montant de 50 000 € et que monsieur LELANDAIS propose de louer ces parcelles si elles ne lui sont pas vendues.

Monsieur le Maire informe le conseil que Me LUCAS a été sollicité afin de définir un prix de location dans l'éventualité de la signature d'un bail commercial.

Monsieur CAMUS FAFA propose que le terrain soit nettoyé, éventuellement engazonné avant d'être mis à disposition contre un don au CCAS ou loué pour 4 mois pendant la période estivale.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil quant à la proposition d'acquisition, le conseil, à l'unanimité refuse la vente de ces parcelles au prix proposé.

Concernant une éventuelle location, il est nécessaire de relire les conditions de l'acte d'acquisition concernant un bâtiment implanté sur le terrain avant toute décision.

Cette question sera revue ultérieurement.

10- Contrat de maintenance annuel chauffage Mairie

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat de maintenance proposé par l'entreprise SANICLIM pour l'entretien annuel de la chaudière gaz à condensation et la ventilation de la mairie.

La proposition s'élève à 945.60 € TTC.

Il informe le conseil qu'actuellement, l'ensemble des bâtiments communaux fait l'objet d'une vérification par l'entreprise SVELYS.

Celle-ci a été sollicitée afin de faire une proposition pour intégrer le nouveau matériel au contrat actuel.

Dans l'attente de la proposition, cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

11- Contrat de maintenance chaudière gaz – Savelys renouvellement

Monsieur le Maire présente au conseil l'offre de renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des chaufferies des bâtiments communaux (camping, ancienne mairie, salle polyvalente et le stade).

Ce devis s'élève à 940.21 € TTC.

Afin de ne pas avoir de rupture de contrat, monsieur le Maire propose de signer le contrat de renouvellement concernant ces différents établissements, l'entretien de la mairie pouvant y être joint le cas échéant.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement et à régler la dépense correspondante.

12- Illuminations de Noël – Devis Illuminations Services

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la société Illuminations Services concernant la location des motifs pour l'année 2014. Le devis présenté s'élève à 10 156.80 € TTC. Celui-ci comprend la location de décors assortis pour Pirou Pont, Pirou Plage, Pirou Bourg et quelques « gros » village tels que la Barberie, ainsi que le dépôt de 8 à 10 décors au service technique en cas de remplacement d'urgence.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

Madame BERTRAND sollicite l'avis du conseil concernant l'acquisition de « fils lumières » en remplacement des guirlandes à ampoules utilisées actuellement pour le sapin de la place des Bocagers.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à la commission d'appel d'offres afin de choisir ce matériel.

13- Station d'épuration – Devis SAUR mise en conformité du débitmètre d'entrée station

Monsieur le Maire rappelle au conseil le devis présenté par la SAUR suite à l'audit réalisé par l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité du débitmètre d'entrée station pour un montant de 3 564.08 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

14- Camping – THELIS – Devis pour visite de maintenance et de remise en route
« barrière »

Madame de PIERREPONT présente au conseil le devis de visite de maintenance et de remise en route du contrôle d'accès des barrières automatiques du camping municipal qui s'élève à 588 € TTC pour 2015.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire, à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

15- Budget commune – DM n° 3 - Frais annonces et insertion / DM n° 4 – Travaux

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir deux décisions modificatives concernant le budget communal 2014 :

a. DM n° 3 : Frais annonces et insertion

Compte à débiter : 202/20 Autorisation d'urbanisme - 10 000 €
Compte à créditer : 2033/20 Annonces et insertion + 10 000 €

b. DM n° 4 : Travaux

Compte à débiter : 2116/21 Aménagement cimetière – 1 500 €
Compte à créditer : 2315/23 Travaux + 1 500 €

Le conseil, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à procéder aux modifications budgétaires exposées ci-dessus.

16- Devis divers : Photocopieur associations / matériel informatique mairie

a. Photocopieur associations

Compte tenu du nombre conséquent de photocopies réalisées par la commune pour les associations et afin de ne pas mobiliser le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité, madame BERTRAND, madame LEPELLEUX et monsieur LAURENCE proposent de louer un photocopieur supplémentaire réservé à l'utilisation exclusive des associations. Madame LEPELLEUX et monsieur LAURENCE sont chargés par le conseil de suivre ce dossier.

b. Matériel informatique mairie

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la société ANI concernant du petit matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la mairie.

Ce devis s'élève à 252.04 € TTC.

Monsieur LAURENCE souhaite que cette imprimante puisse également servir de scanner. Un devis sera demandé en ce sens.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'acquisition du matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement des services.

17- Point sur les chemins communaux

Madame de PIERREPONT et monsieur LAUVRAY rappellent au conseil leurs démarches concernant le bilan des travaux à réaliser pour la remise en état des chemins communaux. Les visites ont dû être momentanément interrompues compte tenu des conditions météorologiques difficiles mais vont reprendre dès que possible.

Cette question fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

18- Programme travaux effacement de réseaux

Monsieur le Maire informe le conseil que la réception de travaux d'effacement des réseaux (Rue des colombes, rue des Chardonnerets et une partie de la rue des Alouettes, de la rue des Hirondelles et de la rue des Matelots) a été faite le 24 octobre dernier en présence de madame la Présidente du SDEM. Lors de cette entrevue, cette dernière accompagnée d'un chargé d'affaires, a parcouru la commune pour définir d'éventuels nouveaux travaux d'effacement :

Lot 1 :

- Finir le chemin des matelots, traversée de la route touristique, rue des Perruches y compris dérivation à travers propriétés privées.
Reste à charge pour la commune : 22.54 % du montant des travaux H.T.

Lot 2 :

- Réalisation en parallèle des travaux d'assainissement de la partie non enterrée Village de l'Eventard.
Reste à charge pour la commune : 30 % du montant des travaux H.T.

Lot 3 :

- Des travaux sont également prévus village de la Vignonnerie (élargissement de la route à deux endroits demandé par les agriculteurs pour des raisons de sécurité et de facilité d'accès aux engins agricoles de notre époque). Ceux-ci entraînent le déplacement de 2 à 3 poteaux à la charge de la commune, il serait donc préférable d'envisager un effacement de réseaux.
Reste à charge pour la commune : 30 % du montant des travaux H.T.

Un pré-chiffrage pour chaque lot sera réalisé par le SDEM qui sollicitera ensuite l'avis de la commune afin de lancer, s'il y a lieu, l'étude définitive.

Mesdames LEFORESTIER et LEDANOIS souhaitent savoir si la rue d'Annville fait partie d'un programme d'effacement de réseaux à venir dans la mesure où les fils sont régulièrement coupés (2 à 3 fois par an) par le passage d'engins.

Monsieur le Maire informe le conseil du coup trop important de ces travaux pour l'instant. D'autres lieux sont prioritaires compte tenu des travaux de canalisation ou de voirie à réaliser.

Madame LEFORESTIER signale un problème d'éclairage public rue des Colombes. Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux sont terminés, qu'une nouvelle armoire a été installée pour intégrer les nouveaux réseaux.

Compte tenu de la nouvelle réglementation mise en place par ERDF, ces derniers ont transmis à la commune un devis de raccordement s'élevant à 915.12 € TTC pour la pose du compteur électrique. La commune est en attente de la mise en service.

19- SNSM – Permis de construire

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du chantier de construction du Hangar SNSM.

Le gros œuvre a pris un peu de retard dû aux mauvaises conditions climatiques, toutefois le bâtiment devrait être livré pour février 2015.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil de la demande de la SNSM qui souhaite que l'enclave (cour ouverte d'environ 70 m²) située derrière le bâtiment soit couverte afin de permettre le stockage de matériel.

Monsieur le Maire informe le conseil que monsieur DERMIGNY architecte en charge du dossier a été sollicité afin de réaliser une proposition d'honoraires pour l'étude préliminaire concernant la création du local de stockage. Cette proposition s'élève à 888 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la proposition présentée et à réaliser les démarches nécessaires au dépôt du permis de construire correspondant.

20- Fourrière – Convention avec l'association Passerelles Vers l'Emploi

Monsieur LAURENCE présente au conseil un projet de convention avec l'association Passerelles Vers l'Emploi concernant la concession du service de fourrière.

Une convention identique a déjà été signée par la commune de Saint-Germain-sur-Ay et celle de Créances.

Une participation de 0.65 € par habitant serait demandée annuellement à la commune soit 1 045.85 € pour Pirou.

Madame LEPELLEUX souhaite que cette réflexion soit menée dans le cadre de la mutualisation des services. La communauté de communes du canton de Lessay pourrait signer la convention pour l'ensemble du territoire du canton et répercuter le coût pour chaque commune.

Cette proposition sera présentée à la Communauté de communes dès que possible.

Cette question sera revue ultérieurement.

21- Affaire Cts Collignon /Commune de Pirou – Permis de construire EARL de l'Eventard

Monsieur le Maire rappelle au conseil les affaires opposant la commune à monsieur COLLIGNON concernant d'une part le PLU et d'autre par le permis de construire délivré à l'EARL L'Eventard.

Concernant le PLU, la requête de monsieur COLLIGNON a été déboutée et celui-ci est condamné à verser à la commune de Pirou une indemnité de 1000 €.

Pour la délivrance du permis de construire de l'EARL L'Eventard, monsieur COLLIGNON a fait appel de la décision du TA de Caen devant le TA de Nantes.

22- Personnel communal - service technique : fixation des quotas d'avancement et poste à pourvoir

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de nommer monsieur Philippe COLLETTE au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à l'ancienneté dès que cela serait administrativement possible.

La procédure administrative impose à la collectivité de définir le quota d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le centre de gestion de la manche préconise un taux de 100% afin de ne pas pénaliser les agents tout en laissant à la collectivité le choix des dossiers qu'elle souhaite présenter.

Cette décision sera ensuite soumise à approbation du Comité technique paritaire, après délibération, le dossier de monsieur COLETTE sera ensuite présenté à nouveau au Comité Administratif Paritaire qui statuera sur l'avancement de grade.

Le conseil, à l'unanimité, décide sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire, de fixer l'avancement de grade au titre du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à 100 %.

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de monsieur William LEROUX adjoint technique 2^{ème} classe depuis mars 2009. Un poste à temps complet est donc vacant. Il est possible d'envisager plusieurs dispositifs afin de procéder au recrutement :

- Recrutement direct
- Recrutement par voie de mutation
- CAE (2 ans - 95 % de subventionné par l'Etat)
- Mise en place d'un emploi d'avenir (3 ans - emploi subventionné à 75 % - jeune de moins de 25 ans).

Des annonces ont été publiées dans les journaux locaux ainsi que dans le Pirou info. De nombreux CV sont réceptionnés en mairie, le choix sera fait ultérieurement.

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de mademoiselle Erika THIEBOT (remplaçante de madame Aurélie VIGOT actuellement en congé maternité). Celle-ci ayant été recrutée pour un poste de titulaire plus proche de son domicile.

Le centre de gestion a été sollicité afin de trouver du personnel de remplacement. Peu de candidatures ont été reçues à ce jour, compte tenu de l'urgence du poste à pourvoir, une personne de Portbail devrait intégrer l'équipe administrative rapidement.

23- Questions diverses

A. Lettre de monsieur RYCKEBOER

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de monsieur Wilfrid RYCKEBOER qui sollicite l'autorisation de créer un accès sur la rue des Hirondelles suite à la construction d'un garage et précise qu'il souhaite goudronné cet accès jusqu'à la route.

Monsieur RYCKEBOER ne prend pas part au vote.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur RYCKEBOER à réaliser les travaux présentés.

B. DIA

Monsieur le Maire présente au conseil une DIA pour les parcelles BO 749 et 747 P sises 19, rue des Hirondelles et La Mielle pour une superficie totale de 428 m².

Monsieur CAMUS FAFA ne prend pas part au vote.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces parcelles.

C. Remerciements subvention 2014

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'association des amis de l'EHPAD de Lessay pour la subvention qui lui a été attribuée au titre de l'année 2014.

D. Convention Maison de Pays / Cantine

Madame NAVET rappelle au conseil le fonctionnement du restaurant scolaire relatif aux paiements des repas des adultes et animateurs de la Maison de Pays.

La participation de la Maison de Pays fixée au tarif adulte soit actuellement 2.80 € est facturée mensuellement à la Maison de Pays par la commune.

Le restaurant scolaire étant géré en régie, le trésor public demande une délibération validant le fonctionnement actuel.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à facturer mensuellement à la Maison de Pays de Lessay le nombre de repas pris par les animateurs au tarif adulte en vigueur.

E. Contrat de territoire 3^{ème} génération.

Monsieur le Maire informe le conseil du devenir du dossier de contrat de territoire de 3^{ème} génération porté par les services de la communauté de communes du canton de Lessay.

Pour la commune de Pirou, seule la fiche action concernant l'assainissement au Village de l'Eventard a été retenue et plafonnée à une dépense de 300 000 € HT.

De nombreux projets ont dû être abandonnés compte tenu de l'enveloppe financière allouée par le Conseil Général à ce contrat.

Toutefois, monsieur le Maire précise que tous les travaux envisagés village de l'Eventard seront réalisés. Le budget assainissement de la commune supportera la différence non subventionnée.

Concernant le projet de salle de sports, celui-ci n'a pas été retenu dans ce contrat, ce qui n'empêchera pas la commune de présenter une demande d'aide à la communauté de communes pour la réalisation de ce projet. Cette question sera revue ultérieurement.

TOUR DE TABLE

Monsieur LAUVRAY rappelle au conseil la fuite récurrente de la verrière du CLSH. Il informe le conseil qu'un devis de l'entreprise ROBINE devrait parvenir pour la prochaine réunion de conseil pour remédier à ce problème. Concernant les clôtures, celles-ci devraient être terminées courant de la semaine prochaine si la météo est favorable ainsi que le bac à sable.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil qu'une visite des toilettes publiques sera réalisée avec monsieur LAURENCE afin de faire un état des travaux à envisager.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil que l'entreprise DAUVIN LECARDONNEL s'est engagée à réaliser les travaux d'électricité à la Grange de dîme courant de la semaine 48.

Monsieur FELIX informe le conseil que la voirie est à revoir en face du Galichon, présences de trous dans le trottoir. Il demande s'il est possible d'installer une rambarde à la sortie de l'église et souhaite que le portail du cimetière soit repeint.

Monsieur LEBRETON souhaite connaître l'avancée du dossier concernant les logements loués par messieurs GODEFROY zone conchylicole.

Monsieur le Maire informe le conseil que messieurs GODEFROY ont répondu aux courriers sollicitant des informations concernant les locataires. A priori, seul un locataire semble correspondre au cahier des charges. Si le nécessaire n'est pas fait pour remédier à ce problème, la commune engagera des poursuites à l'encontre des propriétaires.

Monsieur CAMUS FABA signale que de nombreux lampadaires sont cassés sur la promenade entre la cale nord et la cale sud. Il suggère la mise en place de grilles afin de protéger les ampoules. Monsieur le Maire précise qu'un devis est en attente concernant la restauration de ces appareils.

Monsieur LAURENCE informe le conseil qu'une tablette interactive sera mise en place à destination du public de l'agence postale communale et de la mairie à partir de lundi 17 novembre prochain.

Monsieur LAURENCE informe le conseil qu'exceptionnellement, dû aux manœuvres de l'ONG « Corps Mondial de Secours) des 8 et 9 novembre derniers ainsi qu'aux commémorations du 11 novembre dont les détails apparaissaient dans le Pirou Info de Novembre/Décembre, certains membres volontaires du conseil municipal ont eux-mêmes distribués le Pirou Info dans les boîtes aux lettres. Ils remercient les personnes ayant contribué au bon déroulement de cette opération.

Il informe le conseil qu'il a sollicité plusieurs prestataires concernant la distribution du Pirou Info suite à de nombreuses réclamations relatives à la prestation actuelle.

La poste propose une distribution sur 854 boîtes aux lettres pirouaises pour un montant de 155 € HT.

Madame BERTRAND précise que le délai d'encartage de la poste est de l'ordre de 15 jours ce qui complique l'élaboration du document.

Afin de minimiser ce problème, madame LEPELLEUX propose de réaliser un Pirou Info par trimestre et non plus un tous les deux mois.

L'ensemble du conseil semble favorable à cette proposition, celle-ci sera étudiée en commission communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 .

Le Maire,
Michel CHALLE